

2008/713 - DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES RHONE-ALPES (DRAC) DANS LE CADRE D'UN PROJET D'INDEXATION PARTAGEE DE LA PRESSE ANCIENNE (PIPPA) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Bibliothèque Municipale développe une importante activité de collecte, de conservation et de valorisation du patrimoine écrit et graphique, plus spécialement du patrimoine lyonnais et régional.

La presse lyonnaise, reflet historique sans égal, occupe évidemment une place centrale dans cette activité. Ainsi, tout en participant activement au Plan régional de sauvegarde et de valorisation de la presse régionale, elle met en œuvre actuellement un programme, plus restreint mais plus approfondi que le précédent, de numérisation et d'accès via Internet intitulé « 1865-1914 : l'âge d'or de la presse lyonnaise ». Ce programme de numérisation est soutenu, à hauteur de 28.000 euros, par la Mission de la Recherche et de la Technologie (MRT) du Ministère de la Culture et de la Communication. Il est à noter, par ailleurs, que la bibliothèque avait déjà bénéficié, en 2007, d'une aide de la BNF, qui lui a permis de numériser intégralement la plus célèbre des revues littéraires lyonnaises du 19^e siècle, la « Revue du Lyonnais ». Autrement dit, la Bibliothèque municipale constitue progressivement un véritable corpus numérisé de la presse lyonnaise ancienne.

Le Projet d'Indexation Partagée de la Presse Ancienne (PIPPA) a pour objet de développer autour du corpus un environnement collaboratif propice à la recherche universitaire et à diverses autres formes d'appropriation. La finalité est de permettre aux chercheurs et à tous ceux qui souhaiteront apporter une contribution éclairée à l'histoire de Lyon de participer à l'indexation et à l'enrichissement du corpus.

Afin de mener à bien le projet PIPPA, une subvention de 16.000 euros est demandée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le coût prévisionnel total de l'opération est de 32.000 euros (étant entendu que le différentiel est pris en charge par le budget de la Bibliothèque municipale). »

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 16 000 euros, pour le financement du projet PIPPA (Projet d'Indexation Partagée de la Presse Ancienne).

2- La recette perçue sera imputée sur le programme BIBLY – opération OCPBIB – nature 74718 – fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN